

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

PAIN Sylvie donne pouvoir à Régis SENEÉ

ROUSSARIE Jean-Paul donne pouvoir à HAMEAU Véronique

De ROBIEN Philippe donne pouvoir à BOTHEREAU Jean-Pierre

L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à GOUACHE Guy

Absents excusés :

SAIPHOU Amélie

LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17



Délibération 2025-36 : Médiathèque : convention avec la MDL

Monsieur le Maire laisse la parole à Véronique CARO.

Le Conseil Départemental a approuvé le schéma 2 de lecture publique porté par la médiathèque départemental du Loiret (MDL).

Les orientations de ce schéma sont :

- Garantir une égalité d'accès à la lecture, aux fonds physiques et numériques, aux savoirs, à l'information, à l'action culturelle ;
- Les bibliothèques sont des services publics, lieux de pluralisme, mutabilité, neutralité ;
- Les bibliothèques ont un rôle social à jouer face aux grands bouleversements sociétaux avec un accent mis sur les droits culturels, la lutte contre l'illettrisme et contre l'illectronisme, l'accessibilité et la diversité des publics.

Le Conseil Départemental souhaite revisiter la convention passée avec les communes fixant les modalités d'aide technique aux bibliothèques et médiathèques loirétaines via le service de la MDL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Approuve la convention avec la MDL
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 12/09/2025

Le secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

